

Pour diffusion immédiate
Le 26 septembre 2025

TSX-V : RDS, OTCQX : RMRDF, FRANCFORT : 2RX

Radisson annonce une augmentation de son financement par voie de prise ferme pour une valeur globale de 25 M\$

Le présent communiqué ne doit pas être distribué aux agences de diffusion de communiqués de presse des États-Unis ni diffusé aux États-Unis

Ressources minières Radisson Inc. (TSX-V : RDS, OTCQX : RMRDF) (« **Radisson** » ou la « **Société** ») est heureuse d'annoncer que, dans le cadre de son placement privé par voie de prise ferme annoncé précédemment, la Société et Valeurs mobilières Cormark inc., pour le compte d'un syndicat de preneurs fermes (collectivement, les « **preneurs fermes** »), ont convenu d'augmenter la valeur du placement privé pour atteindre un produit brut total d'environ 25 M\$ (le « **placement** »).

Le placement consistera en l'émission et la vente de 41 667 000 actions ordinaires de catégorie A de la Société (les « **actions offertes** ») au prix de 0,60 \$ l'action, pour un produit brut de 25 000 200 \$.

Compte tenu de l'augmentation de la valeur globale du placement, les preneurs fermes ont convenu de renoncer à leur option qui leur permettait d'augmenter davantage la valeur du placement, que la Société leur avait initialement accordée.

La Société affectera le produit net tiré des actions offertes à l'exploration continue et à l'avancement du projet aurifère O'Brien et aux besoins généraux de l'entreprise.

La clôture du placement devrait avoir lieu le 7 octobre 2025 ou vers cette date (la « **date de clôture** »), ou à toute autre date dont la Société et les preneurs fermes peuvent convenir, et est assujettie à certaines conditions, notamment l'obtention de toutes les approbations réglementaires et autres approbations nécessaires, y compris l'approbation conditionnelle de la Bourse de croissance TSX.

Sous réserve du respect des exigences réglementaires applicables et conformément au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* (le « **Règlement 45-106** »), les actions offertes seront proposées à la vente aux acquéreurs résidant dans toutes les provinces du Canada aux termes de la dispense pour financement de l'émetteur coté prévue à la partie 5A du Règlement 45-106, dans sa version modifiée par la *Décision générale coordonnée 45-935 relative à la dispense de certaines conditions de la dispense pour financement de l'émetteur coté* (la « **dispense pour financement de l'émetteur coté** »). Les preneurs fermes auront également le droit d'offrir les actions offertes à la vente aux États-Unis aux termes des dispenses des exigences d'inscription de la loi des États-Unis intitulée *Securities Act of 1933*, dans sa version modifiée (la « **Loi de 1933** »), et dans les autres territoires à l'extérieur du Canada et des États-Unis, à la condition qu'il soit entendu qu'aucune obligation de dépôt de prospectus ou obligation comparable, aucune obligation de déclaration continue ni aucune approbation réglementaire ou gouvernementale requise ne s'applique dans ces autres territoires. Les actions offertes acquises

dans le cadre du placement par des investisseurs résidant au Canada aux termes de la dispense pour financement de l'émetteur coté ne seront pas assujetties à une période de détention conformément aux lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. Les actions offertes acquises dans le cadre du placement par des investisseurs résidant au Canada aux termes de la dispense pour financement de l'émetteur coté ne seront pas assujetties à une période de détention conformément aux lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables.

Il existe un document d'offre lié au placement et à l'utilisation par la Société de la dispense pour financement de l'émetteur inscrit qui peut être consulté sous le profil de la Société sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca et sur le site Web de la Société à l'adresse www.radissonmining.com. Il est recommandé aux investisseurs éventuels de lire ce document avant de prendre une décision d'investissement.

Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat, et les titres ne feront l'objet d'aucune vente dans un territoire où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale, y compris les titres aux États-Unis. Les titres décrits aux présentes n'ont pas été ni ne seront inscrits en vertu de la Loi de 1933 ni en vertu des lois sur les valeurs mobilières d'un État des États-Unis, et ne sont pas offerts ni vendus aux États-Unis ou à des personnes des États-Unis ou pour le compte ou le bénéfice de ces personnes, sauf conformément à une dispense des exigences d'inscription de la Loi de 1933 et des lois sur les valeurs mobilières des États américains applicables.

Personnes qualifiées

La divulgation de nature scientifique ou technique contenue dans le présent communiqué a été préparée sous la supervision de M. Richard Nieminen, géo. (QC), consultant en géologie pour la Société et personne qualifiée aux fins du *Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers*. M. Nieminen est indépendant de la Société et du projet aurifère O'Brien.

À propos de Ressources Minières Radisson

Radisson est une société d'exploration aurifère concentrée sur son projet O'Brien détenu en propriété exclusive, située dans le camp minier Bousquet-Cadillac le long de la Faille Larder Lake-Cadillac, mondialement reconnue, en Abitibi, Québec. Une évaluation économique préliminaire de juillet 2025 a décrit un projet à faible coût et à haute valeur avec une durée de vie de la mine de 11 ans et un potentiel de croissance significatif basé sur l'utilisation des infrastructures régionales existantes. Les ressources minérales indiquées sont estimées à 0,58 million d'onces (2,20 millions de tonnes à 8,2 g/t Au), avec des ressources minérales présumées supplémentaires estimées à 0,93 million d'onces (6,67 millions de tonnes à 4,4 g/t Au). Veuillez consulter le rapport technique NI 43-101 « O'Brien Gold Project Technical Report and Preliminary Economic Assessment, Québec, Canada » daté du 27 juin 2025 et d'autres documents déposés auprès des autorités canadiennes de régulation des valeurs mobilières disponibles sur www.sedarplus.ca pour plus de détails et d'hypothèses concernant le projet aurifère O'Brien.

Pour plus d'information, visitez notre site Web au www.radissonmining.com ou communiquez avec :

Matt Manson
Président et chef de la direction
416 618-5885
mmanson@radissonmining.com

Kristina Pillon
Gestionnaire, Relations avec les investisseurs
604 908-1695
kpillon@radissonmining.com

Ni la Bourse de croissance TSX ni le fournisseur de services de réglementation (au sens donné à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'acceptent quelque responsabilité que ce soit quant à la véracité ou à l'exactitude du présent communiqué. Aucune bourse ni aucune commission des valeurs mobilières ou autre autorité de réglementation n'a approuvé ni désapprouvé les renseignements contenus dans les présentes.

Mise en garde à l'égard de l'information prospective

*Le présent communiqué de presse peut contenir des énoncés prospectifs et de l'information prospective au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables (collectivement, l'« **information prospective** »), y compris, mais sans s'y limiter, des énoncés concernant les attentes de la Société à l'égard de l'emploi du produit et de l'utilisation des fonds disponibles après la réalisation du placement, la réalisation du placement et la date de cette réalisation, et l'approbation conditionnelle de la Bourse de croissance TSX. Les informations prospectives sont souvent, mais pas toujours, identifiables par l'utilisation de mots et de phrases tels que « plans », « attend », « est attendu », « budget », « prévu », « estime », « prévisions », « entend », « anticipe », ou « croit » ou des variantes (y compris des variantes négatives) de ces mots et phrases, ou indiquent que certaines actions, événements ou résultats « peuvent », « pourraient », « auraient », « pourraient » ou « seront » pris, se produire ou être réalisés.*

Les informations prospectives reflètent les estimations et les hypothèses de la Société basées sur les informations disponibles au moment où ces déclarations ont été faites. Les résultats ou événements réels peuvent différer de ceux estimés dans les informations prospectives. Toute l'information prospective de la Société est visée par les hypothèses qui y sont énoncées ou inhérentes, y compris les hypothèses indiquées ci-après.

Bien que la Société estime que les hypothèses sous-jacentes aux informations prospectives contenues dans le présent communiqué d'offre soient raisonnables, cette liste n'est pas exhaustive des facteurs pouvant avoir une incidence sur les informations prospectives. Les principales hypothèses faites en lien avec les informations prospectives incluent les suivantes : la signification des résultats de forage et des activités d'exploration en cours; les croyances de la direction sur l'expansion des ressources; la prévisibilité de la modélisation géologique; l'exactitude des dossiers de la Société concernant ses intérêts miniers; le climat économique mondial; les prix des matières premières; l'inflation; les risques environnementaux; le changement climatique; les menaces de cybersécurité; les actions communautaires et non gouvernementales; l'obtention en temps voulu des permis nécessaires pour permettre à la Société de poursuivre selon l'échéancier de ses programmes de forage prévus; la disponibilité de personnel qualifié et d'entrepreneurs à mesure que les activités de la Société continuent de croître; la pertinence des hypothèses, des estimations et des projections; l'impact des conflits internationaux, ou de leur escalade, sur les marchés, de manière générale, et sur les activités et les perspectives de la Société; et la capacité de la Société à continuer de réunir les capitaux nécessaires pour financer ses activités et réaliser ses estimations de ressources minérales.

Les informations prospectives impliquent des risques connus et inconnus, des événements futurs, des conditions, des incertitudes, et d'autres facteurs qui pourraient entraîner des résultats,

performances ou réalisations réels sensiblement différents de tout résultat, performance ou réalisation future exprimée ou sous-entendue par les informations prospectives. Ces facteurs comprennent, entre autres, les incertitudes générales d'ordre commercial, économique, concurrentiel, politique et social; l'approbation réglementaire du placement; la réalisation du placement; les crises de santé publique; les coûts d'exploration; les résultats réels des activités d'exploration actuelles; les risques et les incertitudes liés à la capacité d'obtenir ou de maintenir les licences, les permis ou les droits de surface nécessaires; les erreurs dans la modélisation géologique; les conclusions des évaluations économiques; les changements dans les paramètres du projet à mesure que les plans continuent d'être affinés; le fait que les résultats d'exploration ne soient pas conformes aux attentes de la Société; l'offre et la demande, les livraisons et les prix futurs des produits de base; les accidents, les conflits de travail et les autres risques de l'industrie minière; la disponibilité d'employés et d'entrepreneurs qualifiés; l'instabilité politique; l'incidence de la valeur du dollar canadien et du dollar américain, les taux de change sur les coûts et les résultats financiers; la concurrence sur le marché; les changements dans les taux ou les politiques fiscales; les difficultés techniques liées aux activités minières; les changements dans la réglementation environnementale; les problèmes de conformité environnementale; les retards dans l'obtention des approbations gouvernementales ou du financement; et les autres risques du secteur minier.

Bien que la Société se soit efforcée de cerner les facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les mesures, les événements ou les résultats réels diffèrent de manière significative de ceux décrits dans les énoncés prospectifs, il est possible que d'autres facteurs interviennent et fassent en sorte que les actions, les événements ou les résultats ne soient pas conformes à ce qui a été prévu, estimé ou planifié. Les lecteurs devraient examiner la discussion détaillée sur les risques dans les documents d'information de la Société déposés sur SEDAR+ pour mieux comprendre les risques et les incertitudes qui touchent les activités et l'exploitation de la Société. Les informations prospectives contenues aux présentes sont fournies à la date du présent communiqué et la Société décline toute obligation de mettre à jour ces informations prospectives, que ce soit en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou de résultats, sauf si cela est exigé par les lois sur les valeurs mobilières applicables. Il n'y a aucune garantie que les informations prospectives se révéleront exactes, les résultats réels et les événements futurs pouvant différer considérablement de ceux anticipés dans ces déclarations. Par conséquent, les lecteurs ne doivent pas accorder une confiance excessive aux informations prospectives.